



14 mai 2019

## Sites pollués

### 10 ans de travaux d'assainissement du passé industriel

**Le passé industriel valaisan a laissé des traces dans le sol du canton. Des décharges liées à cette activité se sont développées au fil du temps dans la plaine du Rhône. Il y a dix ans, les premiers travaux d'assainissement des sites industriels ont débuté sous l'impulsion du Service de l'Environnement (SEN). Aujourd'hui, certains sites sont assainis alors que pour d'autres, les travaux de planification sont encore en cours. En dix ans, les connaissances et l'application des méthodes d'assainissement ont également évolué, afin d'éliminer aussi efficacement que possible les atteintes.**

Initiés en janvier 2009, les travaux d'assainissement de l'Etang de la STEP, aménagé en 1934 à Monthey pour traiter les eaux industrielles, marquent le début d'une ère de dépollution des sites de la grande industrie valaisanne. En 2008 déjà, un premier pas dans cette direction avait été effectué avec l'assainissement d'une ancienne décharge industrielle à Evionnaz.

Depuis, l'assainissement des sites pollués liés aux grandes industries a considérablement avancé. Dans la région de Viège, près de la moitié des sols fortement pollués au mercure en zone habitée ont été remplacés par du sol propre. Les sites des anciennes usines d'électrolyse de l'aluminium de Steg et de Chippis sont aujourd'hui assainis. Ils peuvent désormais faire l'objet d'un redéploiement industriel ou urbain. Ailleurs, des travaux importants sont encore en cours de planification ou d'exécution, comme par exemple dans le périmètre des anciennes décharges industrielles, dans les périmètres des usines de Viège, de Sierre, d'Evionnaz et de Monthey, de la raffinerie de Collombey ou encore à Martigny dans l'enceinte des anciennes usines d'aluminium.

A Monthey, les importants travaux d'assainissement de canaux liés au site chimique, de la décharge industrielle du Pont Rouge et de l'Etang de la STEP ont été achevés en 2016. Pour ces deux derniers, outre la surveillance de la qualité des eaux souterraines, des mesures additionnelles, en l'occurrence un confinement hydraulique en aval des deux sites et l'activation de la dégradation biologique des polluants sous l'étang, sont encore en œuvre.

D'une manière générale, les sites de l'industrie chimique nécessitent le déploiement d'un confinement hydraulique dans l'attente d'une solution d'assainissement complet de la nappe phréatique touchée par les pollutions. Ce confinement est en fonction depuis 10 ans à Monthey. Il sera complété à Evionnaz et à Viège.

Au sein des sites industriels en exploitation, l'assainissement des sources de pollution est mis en œuvre par le biais d'interventions in situ : la dégradation biologique, la réduction chimique ou la mobilisation des polluants en sont des variantes actuellement mises en œuvre. Pour des cas précis, ces solutions peuvent diminuer l'empreinte écologique globale, qui doit prendre en considération les



travaux nécessaires à l'assainissement, ainsi que le transport et l'élimination des déchets produits par excavation, tout en garantissant le respect des objectifs. De telles méthodes sont appliquées sur les sites industriels de Viège, Sierre, Evionnaz et Monthey, ainsi que dans le périmètre de la raffinerie de Collombey.

Le Service de l'environnement (SEN) collabore étroitement avec les entreprises pour mener à bien ces travaux pour lesquels s'applique le principe du pollueur-payeur. Le SEN endosse un rôle d'expert environnemental. Il analyse les mesures proposées par les entreprises, soumet le cas échéant des adaptations, puis ordonne la réalisation des travaux. L'objectif est d'éliminer les atteintes et d'éviter de futures atteintes à l'environnement.

#### **Personnes de contact**

**Jacques Melly**, chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE), 079 559 66 90

**Joël Rossier**, chef du Service de l'environnement (SEN), 079 416 71 41